



Ville et campagne...
AU NATUREL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN OCTROI LE CONTRAT POUR LES SERVICES ANIMALIERS À PASSEPORT ANIMAL INC.

Lac-Etchemin, le 4 septembre 2024 – Lors d’une séance ordinaire tenue le 3 septembre dernier, les membres du Conseil municipal ont procédé à l’acceptation de l’offre de services animaliers de Passeport Animal inc. pour la période du 3 septembre 2024 au 31 décembre 2025. La nouvelle entreprise est administrée par Monsieur André Fugère et Madame Andréanne Drouin et leur siège social est situé à Beauceville.

Passeport Animal inc. a été mandatée pour assurer l’application de la réglementation municipale relative au contrôle des animaux domestiques malades, blessés ou constituant une nuisance publique de même qu’à l’émission, la perception et la tenue d’un registre de licences annuelles pour les chiens, le tout conformément aux obligations provinciales.

La municipalité de Lac-Etchemin n’obligera pas les propriétaires de chiens à payer leur médaille pour le restant de l’année 2024. Ceux qui ont payé leur médaille 2024 seront contactés et remboursés dans les prochains jours par la municipalité.

Cependant les propriétaires de chiens résidents dans la municipalité de Lac-Etchemin devront, à compter du 1^{er} janvier 2025, obligatoirement enregistrer leur chien et acquitter les frais annuels de renouvellement de licence en vertu du règlement numéro 210-2022.

« La santé ainsi que le bien-être animal demeure une priorité sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les membres du Conseil municipal. De plus, la collaboration des citoyennes et citoyens etcheminois est essentielle afin d’assurer le respect de la réglementation et la protection des animaux domestiques », de commenter le maire Camil Turmel.

- 30 -

Pour information : Patrick Lachance
Directeur-Général & Greffier-Trésorier
Tél. (418) 625-4521, Poste 2225
Courriel : plachance@lac-etchemin.ca